

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Décision modificative 5/2018 - Budget de la régie des ENERGIES

Séance du 11 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze décembre à vingt heures et neuf minutes, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le quatre décembre deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27

Membres présents : 18

MM. ARGENTI Bernard, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, FERRARI Jean, HARNAL Sébastien, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier.

Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, LETRAY Marie-Odile, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

Membres absents excusés : 2

MM. BLEIN Jean (représenté par M. CHAPUIS Gérard), ZANI Guy (représenté par M. PESENTI Philippe).

Membres absents : 7

MM. CHARVOLIN Roch, RENAUD Jean-Xavier. Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie, PALAZZI-ZANI Nelly, ROTARU Maria, TREUVELOT Catherine.

Secrétaire de séance : Mme CARRARA Carole.

Soit : 18 présents, 2 pouvoirs.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur le Préfet de l'Ain a saisi le 7 mai 2018 la Chambre Régionale des Comptes pour l'étude du budget primitif 2018 de notre commune et plus particulièrement celui du budget annexe de la Régie des Energies. Cette saisine a fait l'objet d'un avis rendu le 7 juin 2018.

La Chambre Régionale des Comptes avait proposé d'apporter au budget principal et aux budgets annexes de la Régie des Energies et du Lotissement le Grana des modifications d'écritures budgétaires, lesquelles ont été régularisées par décisions modificatives en date du 11 septembre 2018.

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2018 portant règlement du budget primitif 2018 de la commune d'Hauteville-Lompnes, par lequel nous avons enregistré des modifications d'écritures budgétaires.

Il fait part qu'un mouvement de régularisation a été oublié, donc il propose aux membres du Conseil de réaliser des mouvements de crédits, au **BUDGET de la régie des ENERGIES** afin de basculer les crédits du compte 21533 - installations chauffage urbain au compte 2315 - travaux en cours, concernant les travaux en cours de la clinique du souffre et des sapins.

Compte	Libellé du compte	Dépenses	Recettes
21533 - 21	Installations chauffage urbain	- 153 465	
2315 - 23	Travaux en cours	+ 153 465	
	Total de la section de FONCTIONNEMENT	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE** la décision modificative, selon le détail exposé ci-dessus.
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Bernard ARGENTI



Accusé de réception en préfecture
001-210101853-20181211-DE-2018-135-DE
Date de télétransmission : 17/12/2018
Date de réception préfecture : 17/12/2018